

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept Août les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion extra ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	37	Contrat assurances	Renégociation des contrats d'assurances de la Commune	

L'an deux mille douze, le vingt sept Août à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 Août 2012.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Jean-Luc FAVRETTO, Josiane MANZANAS, Jean-Thierry LANSADE, Franck POURTAL, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Alain BATAAC, Claude ROUCHEYROLLE, Michel CARPENTIER, Marie-José GUERIN

Absents excusés : Marie-Pierre POUGET, Marie-France AUDET, Jean-Luc FAVRETTO

Absent non excusé : Hélène GUISSSET

Procurations : Mme AUDET à Mme KOURLATE
M. FAVRETTO à M. POURTAL

Secrétaire de séance : Florentine N'GAPELE COULIBALY

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

-Marie-Pierre POUGET est sortie de l'hôpital dimanche. Elle remercie le Conseil et tous ceux qui la soutienne moralement.

-Monsieur le Maire lit le mot de remerciement que Mme BAGGIO a adressé au Conseil Municipal pour leur marque de sympathie à l'occasion du décès de son époux Gérard BAGGIO.

ORDRE DU JOUR

RENEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITE

Trois devis ont été demandés à des compagnies d'assurance : SMACL qui assure actuellement la Commune, GROUPAMA et la MAIF.

La dernière négociation a eu lieu en 2006.

	SMACL	GROUPAMA	MAIF
--	--------------	-----------------	-------------

Responsabilité générale Protection juridique et fonctionnelle	7 094,44	5 062,94	4 950,42
Véhicules à moteur	1 463,45	1 784,40	1 050,45
Auto mission	216,46	440,64	273,72
TOTAL	8 774,35	7 287,98	6 274,59

Les contrats sont d'une durée d'un an avec tacite reconduction.

Délibération

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats de la consultation faite pour les assurances de la Commune auprès de trois compagnies d'assurances.

Celles-ci proposent des contrats pour :

- une responsabilité générale de la Collectivité, protection juridique et fonctionnelle*
- flotte automobile*
- auto mission*

Le montant des cotisations annuelles proposées sont de :

- SMACL : 8 726,87 €*
- GROUPAMA : 7 287,98 €*
- MAIF : 6 274,59 €*

Le Maire propose de retenir la proposition de l'assurance MAIF, car outre le montant intéressant des cotisations, les plafonds d'indemnisation prévus sont très largement supérieurs aux deux autres assurances interrogées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de retenir la MAIF pour l'assurance responsabilité générale de la Collectivité, la flotte automobile et l'autre mission.*
- autorise le Maire à signer le contrat avec la MAIF pour une prime annuelle de 6 274,59 € au 01 janvier 2013.*

La séance est levée à 21 h30

Prochaine réunion le 13 Septembre à 20 h 30

Prochaine réunion de la commission des jeunes le mercredi 12 septembre 2012 à 18 h 30

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	Absente
----------------------	--	---------------	---------

Jean-Luc FAVRETTO	Absent	Marie-France AUDET	Absente
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	Absente
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAc	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	
